

au roi de Sardaigne. Cette nouvelle, regardée alors comme heureuse (1), ne tarda pas d'être confirmée par une lettre de M. le comte de Vergennes au prévôt des marchands de Lyon, datée du 30 du même mois. En conséquence, le Consulat, assemblé le 19 avril, et s'empresant de donner des marques de son zèle et de son amour pour le roi et son auguste famille, arrêta que, le dimanche, 24, jour où serait chanté un *Te Deum* dans l'église primatiale de Saint-Jean, les citoyens et habitants de Lyon, de quelque état ou condition qu'ils fussent, feraient mettre sur chaque croisée des fenêtres de leurs appartements ayant vue sur les rues, places et quais, des lanternes de papier avec des chandelles allumées à la nuit tombante ; il arrêta pareillement que, le même jour, des fontaines de vin seraient établies sur les places d'armes de chacun des vingt-huit quartiers de la ville, et qu'un feu d'artifice serait tiré sur le pont du Change, à huit heures du soir.

Le dimanche, 24 avril, jour indiqué pour le *Te Deum*, fut annoncé par le carillon des cloches de l'Hôtel-de-Ville et par des salves réitérées de l'artillerie consulaire. Bientôt MM. le prévôt des marchands et échevins, M. l'avocat procureur-général de la ville et M. le trésorier, tous en robes violettes, accompagnés de MM. les ex-consuls, en robes noires, suivis de MM. les capitaine-colonel et commissaires de la milice bourgeoise, et précédés du fourrier de la ville, à cheval et en habit d'ordonnance, sortirent de l'Hôtel-de-Ville, et se rendirent en cortège, dans des voitures, à l'église de

(1) Le Duc de Normandie, second fils de Louis XVI, prit le titre de *Dauphin*, en 1789, après la mort de son frère. On sait assez quelle fut la fin déplorable de ce malheureux enfant qui a porté le nom de *Louis XVII*.